Au pays des peupleraies

Autor(en): **Barbey, Aug.**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **90 (1939)**

Heft 7

PDF erstellt am: **19.03.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-785532

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

JOURNAL FORESTIER SUISSE

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ FORESTIÈRE SUISSE

90me ANNÉE JUILLET 1939 N° 7

Au pays des peupleraies.

Nous avons fait paraître ici, il y a trois ans, une étude sur la culture du peuplier en Suisse. Notre but était d'éveiller l'intérêt des sylviculteurs à l'égard de cette essence feuillue — qui est bien une « exotique » dans notre pays — dont les produits ligneux ont une réelle valeur et sont assurés d'un écoulement certain.[1]

On a pu constater, dès lors, que l'attention des milieux forestiers de plaine a été éveillée en faveur du peuplier. Maint propriétaire de sols inondés, de marais quasi improductifs, ou de taillis périodiquement submergés, ne produisant que des bois blancs livrant un misérable combustible, ont créé des peupleraies.

Le mouvement n'en est qu'à ses débuts et, comme en 1936, nous pensons qu'il est opportun de l'encourager, d'autant plus, qu'à partir de 1937, l'industrie de la râperie suisse a admis d'acheter des stères de cette essence.

Ainsi les branches de peuplier, qui n'ont qu'une valeur inférieure au titre combustible, peuvent désormais, ainsi que les rondins de tremble, être dirigées sur les fabriques de papier.

* * *

Les Suisses auront, pendant de longues années encore, l'obligation de s'instruire à l'étranger sur la culture de cette essence et à enregistrer en dehors de leurs frontières des observations sur les expériences que nos voisins ont faites ou font encore, car, il faut le reconnaître, nous avons jusqu'ici procédé à tâtons, et dans des cas trop rares, pour pouvoir parler d'expérimentation méthodique appliquée à nos conditions de sol et de climat.

Un récent voyage d'étude, sous les auspices du « Comité des Forêts », cette association qui groupe les grands propriétaires forestiers de France, nous a permis de visiter une région abondam-

---

[1] *A. Barbey :* « La question du peuplier envisagée au point de vue suisse. » « Journal forestier suisse », n° 9/10, 1936. Berne, Büchler & Cie.

ment boisée de peupliers et dans laquelle on a fait déjà, au cours du dernier demi-siècle, de suggestives constatations dont nous pouvons tirer quelque profit.

Les organisateurs de cette tournée, qui a été suivie par les officiers forestiers de la région, avaient eu l'heureuse idée d'y convier M. *Guinier*, directeur de l'Ecole forestière de Nancy, dont on connaît les compétences en matière de botanique forestière, ainsi que M. *Regnier*, directeur du Musée de Rouen, un connaisseur du peuplier et de ses ennemis. Nous étions donc dirigés et instruits, dans cette ambiance des peupleraies, par deux spécialistes de premier ordre.

Nous voulons donner ici, en quelques lignes, un aperçu de la question de classification de cette essence, telle qu'elle est admise aujourd'hui, en France, par les dendrologues réputés qui ont nom: Guinier, Dode et Regnier, pour la France, et Outsager pour la Hollande.

Il est indiscutable que si l'on consulte des livres de dendrologie, parus dans les différents pays européens, on est frappé par le manque de concordance qui existe entre la classification systématique adoptée par telle ou telle école. La question de nomenclature est, chez cette essence, hérissée de difficultés par suite de l'intervention des pépiniéristes, des importations d'espèces exotiques, des hybridations multiples et surtout des systèmes de rajeunissement le plus pratiqués, qui sont le bouturage et le marcottage. Ces circonstances ont supprimé la notion d'espèce chez le peuplier cultivé artificiellement; on peut, par contre, parler de type.

Chez cette essence feuillue, les fleurs mâles et femelles ne sont pas réunies sur le même individu (arbres dioïques). Les chatons femelles, rigides, laissent échapper, à la fin de mai, un « coton » qui est nocif pour les animaux, lorsqu'il est mélangé à l'herbe.

D'après l'éminent sylviculteur de Nancy, on reconnaît aujourd'hui — c'est-à-dire l'école française — trois groupes principaux :

1° le blanc,
2° le noir,
3° le baumier.

1° Les peupliers blancs *(Populus alba)* sont à l'état spontané dans le midi de l'Europe (Garonne) et le nord de l'Afrique.

En Espagne, où le peuplier est commun dans les lits des rivières débordantes, une race locale s'est formée.

Le peuplier « franc picard » ou de Hollande, qui est une race méridionale, s'est installé aux bords du Rhin, comme dans le bassin inférieur du Rhône.

Le tremble se développant, à l'état spontané, un peu partout en Europe, est à classer dans le groupe des « peupliers blancs »; il s'élève assez haut dans les Alpes et en Bosnie, en particulier, il forme des peuplements denses, en association avec l'épicéa (1300 m).

L'hybride désigné sous le vocable « grisard », ou *canescens*, serait un croisement des *Populus alba* et *tremula*.

2° Le *Populus nigra* constitue le deuxième groupe : espèce indigène en France, répandue à l'état spontané sur les berges de la Loire, du Rhône et de leurs affluents. Par suite de mutations, il s'est créé des races locales de cette variété. Le pyramidal, ou « peuplier d'Italie », à la silhouette columnaire, se rattacherait à cette variété. On sait que le peuplier d'Italie n'a qu'une valeur ornementale, que son bois est de qualité inférieure.

On a importé des Etats-Unis, déjà au XVII^me^ siècle, le « coton wood », c'est-à-dire le *Populus monolifera* venant de la Caroline, d'où le terme de « peuplier carolin » qui désigne les variétés issues d'hybridations et de mutations du peuplier originaire de la Caroline.

Il s'est produit le même phénomène avec les peupliers du Canada importés en Europe : hybrides robustes qui se sont répandus dans toute l'Europe et que les spécialistes désignent sous le nom d'*euraméricains*.

Les variétés et hybrides qui, durant le dernier demi-siècle, ont été mises en vente par les pépiniéristes de France se rattachent toutes à ce deuxième type noir *(nigra)*, d'origine plus ou moins euraméricaine.

Sous les désignations de « peuplier suisse régénéré », « peuplier Sarcé », « peuplier Raverdeau », ou encore « peuplier régénéré de l'Ourcq », on a créé des races qui ont leurs partisans, suivant les régions où l'on installe des peupleraies. Il en est de même des *robusta* et *angulata*.

A ce propos, il n'est pas inopportun de rappeler ici que le vocable de « peuplier suisse régénéré » n'a aucun rapport avec notre pays qui n'a jamais, à part le tremble, produit de type de peuplier. On peut rappeler à ce propos que le « pyramidal », ou « d'Italie » aurait été importé de Perse ou d'Afghanistan et introduit en Europe par les jardiniers turcs; son origine italienne est aussi à rejeter. Les Suisses, par contre, ont toujours importé de France des variétés de peuplier sélectionnées, même beaucoup du bois de cette essence au cours du dernier demi-siècle, tandis que jamais une race de peupliers n'a été sélectionnée ou multipliée sur la terre helvétique.



Phot. Hayaux du Tilly.

Peupleraie de la Haute-Marne.
Plantation de peupliers de race inférieure, âgée de 24 ans.

3° Signalons enfin, toujours suivant la classification Guinier-Dode-Regnier, le troisième groupe comprenant les *baumiers*, issus du *Populus balsamifera*, dont les pépiniéristes spécialisés fabriquent de nombreux hybrides.

Si nous considérons maintenant le côté pratique de la question, on demande au peuplier noir : une adaptation au climat local, une résistance aux attaques du chancre, certains types se défendant bien contre ce chancre bactérien, d'autres étant, par contre, extrêmement vulnérables à ses atteintes.

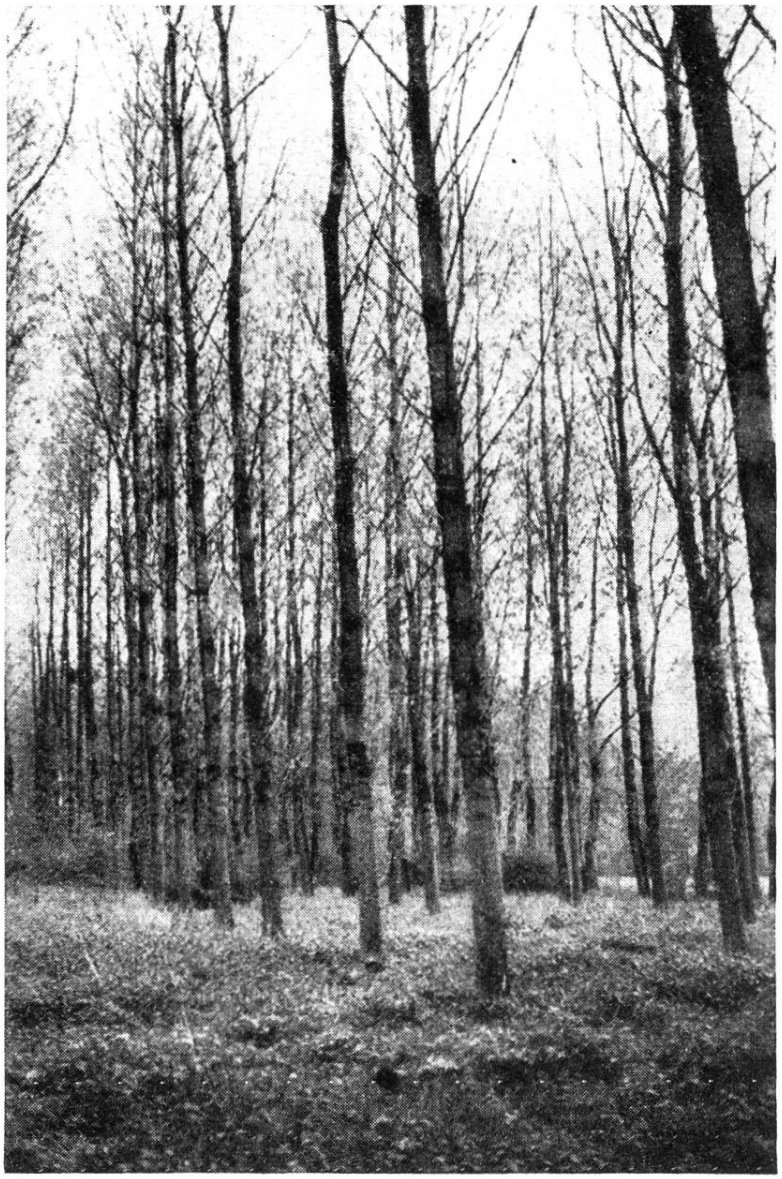
M. Regnier a constaté que les espèces fondamentales et les

hybrides primaires ne sont pas atteints. La variété de l'Ourcq, en particulier, est vulnérable.

Lorsqu'on veut faire de la sélection — tout comme en culture fruitière — il faut en revenir à des types d'hybrides de premier et de deuxième degré, reconnus plus résistants.

Un autre ravageur qui décime les pépinières est le *Dotychisa* (ou *Cenangium*) *populnea*, champignon contre lequel on peut lutter à l'aide de pulvérisations de bouillie bordelaise.

En somme, on n'en est encore, en France, qu'à la genèse de la lutte contre les maladies du peuplier. Les Hollandais, avertis du danger que courent leurs vastes cultures de cette essence, ont institué une commission officielle de contrôle des nouvelles variétés mises en vente.



Phot. Hayaux du Tilly.

Peupleraie de la Haute-Marne.

Peupliers du Canada de 30 ans. Les troncs, pas élagués, sont garnis de branches sèches (nœuds).

En ce qui concerne notre pays, comme la France, on se bornera pour le moment, et en attendant mieux, à multiplier les types sains et de qualité, capables de livrer au commerce la plus forte proportion de bois droits et avec le moins de nœuds possible.

* * *

La vallée de l'Yonne — qu'on longe pendant près de deux heures de chemin de fer durant le trajet de Dijon à Paris — celles de l'Ourcq, de la Marne, de la Seine, de la Loire, de la Garonne, etc., constituent des centres importants de culture du peuplier et de l'industrie du bois produit par cette essence feuillue.

Le « Comité des forêts » nous a fait visiter une série de peupleraies de la vallée de la Marne dans la région : Vitry-le-François-St-Dizier, région semi-agricole, semi-forestière, où le peuplier a, au cours des dernières décennies, étendu ses cultures par la mise en valeur des terrains périodiquement submergés, ou des sols agricoles de valeur inférieure.

Les lignées de peupliers ont, en outre, pris la place des « bois blancs » (saules, tilleuls, etc.) ainsi que des aunes poussant spontanément et formant des haies très denses au bord des rivières, des ruisseaux, des chemins de halage et des voies vicinales, ainsi qu'en bordure des canaux et des grandes routes.

Nos illustrations donnent une image assez nette de ces peupleraies impressionnantes par la hauteur des arbres (23—27 m), à l'âge de trente ans, malgré les inondations périodiques qui, dans ces terrains au sol meuble, limoneux et perméable, ne semblent pas entraver le développement d'un arbre caractérisé, d'une part, par son accroissement prodigieux et, d'autre part, par la brièveté de son existence, si on la compare à celle des grands végétaux de nos forêts.

Dans la plupart des plantations que nous avons visitées, nous avons constaté que les arbres étaient disposés en ordre serré, sans souci de poursuivre une culture mixte : bois et herbe. Il en résulte forcément un abandon progressif de la culture rurale ou pastorale, qui mettait jusqu'ici en valeur des terrains de qualité inférieure.

Par suite du manque de main-d'œuvre agricole et des progrès de l'agriculture intensifiée, la peupleraie accapare ces sols et provoque sous son couvert la formation d'une végétation arbustive exclusivement feuillue dans laquelle le frêne, l'érable, le noisetier, l'aune, le saule, etc., occupent une place de premier plan. Ailleurs, on plante du peuplier à un plus grand écartement (100 à 150 pieds à l'hectare), ce qui permet de maintenir, sous le couvert de ces arbres à grand accroissement, une production herbagère.

* * *

Ces peupleraies qui occupent, dans la vallée de la Marne, une place considérable et qui contribuent grandement à l'embellissement du paysage, sont très peu attaquées par le chancre ou la saperde (*Saperda carcharias*), ce redoutable ravageur des troncs de peuplier, dont les forages des larves dans le fût enlèvent parfois une valeur technique considérable aux sciages produits par cet arbre précieux.



Phot. Hayaux du Tilly.

Dispositif fréquent des peupleraies dans la Haute-Marne.

A gauche: en bordure de rivière. A droite: peuplement serré 5 × 5 m; 23 ans; 25 m de hauteur, sur sol périodiquement inondé, abandonné par l'agriculture.

On sait qu'ailleurs, en France, il y a des régions où prospère le peuplier, mais où il est décimé par le chancre qui déforme les troncs et entraîne parfois la décrépitude des arbres; le dommage est considérable.

Les spécialistes en pathologie végétale ont entrepris une étude méthodique des espèces et variétés d'hybrides primaires qui sont les plus résistantes. On espère découvrir bientôt le peuplier à grand accroissement, réfractaire au chancre. C'est d'ailleurs le même problème qui se pose actuellement, en agriculture, en ce qui concerne la lutte contre le doryphore de la pomme de terre.

* * *

Cependant, il est un autre problème tout aussi urgent qui s'impose à l'attention des propriétaires de peupleraies et qui ne semble pas avoir été envisagé avec l'importance qu'il comporte, dans la région que nous avons récemment parcourue. *C'est celui de la qualité.*

Il y a, en effet, possibilité de produire des arbres de premier choix en sélectionnant les variétés et races locales qui ont fait leur preuve dans telle station et surtout en éliminant, au sortir de la pépinière, les sujets malvenants et d'une forme anormale. On peut aussi, durant les années qui suivent la plantation, corriger dans une certaine mesure la forme défectueuse des cimes et surtout relever le couvert en supprimant les branches basses; plus tard, lorsque les peupliers serrés produisent des branches sèches, il faut intervenir pour les scier rez tronc.

L'objectif à atteindre, au bout de la trentième année, est la formation d'un tronc aussi long que possible, rectiligne et avec un minimum de nœuds verts ou secs, cachés dans le bois. En effet, l'industrie du déroulage qui, actuellement, procure les meilleures conditions de vente pour le peuplier, recherche, avant tout, des fûts dont le bois renferme le moins possible de nœuds et, par surcroît, soit exempt des ravages de saperdes.

* * *

La visite des peupleraies de la vallée de la Marne nous laisse un enseignement, dont on peut tirer une leçon pour certaines régions du plateau suisse. Des surfaces de mauvais taillis de « bois blancs », ainsi que des bordures de rivières, des marais dont l'assainissement est trop onéreux ou irréalisable au point de vue orographique, pourraient être plantés de peupliers, pour le plus grand avantage économique et esthétique d'une région. *Aug. Barbey.*

Une lettre de «bannalisation».

Dans sa publication de 1910 « Statistique des avalanches dans les Alpes suisses et les travaux de défense y relatifs », Monsieur Coaz cite les cantons dans lesquels des forêts furent autrefois mises à ban; le canton de Vaud n'y est pas mentionné. Et pourtant la commune de *Leysin,* dans les Alpes vaudoises, possède une pièce fort intéressante, une lettre de « bannalisation » qui interdisait toute exploitation dans les peuplements dominant le hameau alpestre. Le village initial, celui